

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Nyon, la phase des grandes avancées

Nyon, le 19 juin 2023

A l'approche du milieu de la législature, la Municipalité de Nyon a présenté ce jour un point de situation sur l'avancement de ses grands projets. Les rénovations de l'école du Centre-Ville et du complexe sportif du Rocher, la construction du complexe et parc sportif de Colovray, le lancement des travaux sur le Plan d'affectation du Martinet, l'octroi d'un droit de superficie pour la centrale du futur réseau de chauffage urbain et le nouveau Règlement du personnel communal ont occupé le devant de la scène : ces projets font en effet tous l'objet de préavis municipaux déposés pour la prochaine séance du Conseil communal.

Deux ans après l'entrée en fonction du nouvel exécutif, la nécessaire période d'apprentissage, l'appropriation des dossiers et le lancement de nouveaux projets, le milieu d'une législature est bien souvent le moment de grandes avancées. Nyon entre désormais dans une phase de concrétisation de plusieurs grands projets : sont déposés aujourd'hui au Conseil communal, les demandes de crédit pour les rénovations de l'école du Centre-Ville, du centre sportif du Rocher, ainsi que pour la construction du complexe et parc des sports de Colovray.

De plus, le Conseil communal devra se prononcer sur le lancement des études du nouveau plan d'affectation du Martinet et le passage sous-voie de la Gare, ou encore l'octroi d'un droit de superficie pour la construction de la centrale du futur réseau de chauffage urbain. Le nouveau règlement du personnel communal constituera également une avancée significative pour la Ville et son administration.

Autres grands projets sur de bons rails

Dans ses Lignes directrices 2030, la Municipalité désignait 5 projets comme particulièrement emblématiques de sa volonté d'actions. Si Colovray, la gare et le réseau de chauffage urbain figurent au menu du Conseil de juin, le parc Perdtemps et les passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins ne sont pas en reste : la Municipalité espère pouvoir présenter les étapes suivantes de ces deux projets d'ici au premier trimestre 2024. Par ailleurs, elle continue les études sur bon nombre d'autres grands projets, tels que la future STEP de l'Asse, l'amphithéâtre, le Musée du Léman, à un rythme qui s'ajuste aux ressources – avant tout humaines – limitées dont dispose la Municipalité.

Trois points d'impôts affectés sur 2024-2026 : débats le 5 octobre 2023

La Municipalité inscrira dans sa proposition d'arrêté d'imposition 2024, qui sera débattue en octobre, une augmentation de trois points d'impôts affectés aux trois demandes de crédit de réalisation déposées ce jour auprès du Conseil ; à savoir le «Complexe et parc sportifs de Colovray» et l'«Ecole du Centre-ville» et «Centre sportif du Rocher». Les points affectés à ces trois infrastructures sportives et scolaires de grande ampleur, pour une durée limitée à la période 2024-2026, permettront, si le Conseil communal les approuve, de financer partiellement ces importants investissements. La Municipalité souhaite, au travers de cette démarche raisonnable, atténuer quelque peu la charge financière sur les trois exercices à venir, tout en sachant dans tous les cas que plusieurs générations bénéficieront de ces infrastructures durables.

Informations complémentaires

M. Daniel Rossellat, Syndic de la Ville de Nyon, 079 200 52 01